



CONSEIL
GÉNÉRAL

COMMUNE DE BOFFLENS

Séance du Conseil général du 7 décembre 2023

Selon l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Assermentations, s'il y a lieu
3. Démission d'un membre du Conseil général
4. Acceptation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023
5. Nomination d'un ou d'une Secrétaire du Conseil général
6. Préavis municipal N°4/2023 : Budget 2024
7. Préavis municipal N°5/2023 :
Amortissement des travaux imputables au Préavis N°7/2020 relatif à la construction d'une Station de traitement pour la source du Vanté par un prélèvement de Fr. 460'852.46 dans le Fonds de réserve général
8. Retour des dernières demandes du Conseil à la Municipalité
9. Communications de la Municipalité
10. Divers et propositions individuelles

Le Président Philippe Monnard ouvre la séance à 20h02.

1. Appel

42 personnes ont été convoquées et donc le quorum est de 14.

Le Vice-président Bernard Roellinger, Secrétaire a.i. procède à l'appel.

30 membres sont présents, 11 personnes se sont excusées, et une est absente.

2. Assermentations

Laurent Berthoud et **Aurore Gava** se font assermenter.

3. Démission d'un membre du Conseil général

Le Président lit la lettre de démission de **Kilian Rüstichelli** pour raisons professionnelles.

4. Acceptation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

5. Nomination d'un ou d'une Secrétaire du Conseil général

Iphygénia Debruyne a démissionné cet été, et depuis personne n'a été trouvé pour la remplacer, malgré plusieurs annonces passées dans les journaux. Une dame de Pampigny s'est présentée au début de la semaine, mais elle a finalement renoncé au poste.

Après avoir consulté le Préfet, **Géraldine Brügger**, Secrétaire du CG et du Bureau électoral à Croy depuis plus de 10 ans, dit accepter de travailler également pour Bofflens. Sa nomination est mise au vote à mains levées et elle est acceptée à l'unanimité.

Bernard Roellinger lui demande alors de venir à sa place pour prendre le PV de la séance.

6. Préavis municipal N°4/2023 : Budget 2024

Le Syndic ne désire pas commenter le Préavis.

Danièle Roussy lit le rapport de la Commission de gestion et finances qui, jugeant le budget présenté très prudent, et bien qu'elle estime que le résultat devrait être bien meilleur que le déficit annoncé, demande aux membres du Conseil général d'accepter le Budget 2024 tel que présenté, avec un excédent de charges de Fr. 99'681.-.

Christophe Mégroz demande des explications sur le point 43.311 : Routes, Achat de matériel pour Fr. 9'000.-. Il s'agit du remplacement des potelets de la route de Croy pour lesquels il faudra créer de nouvelles fixations dans le sol.

Des explications sont également demandées au point 43.314 : Balayage de la route. La balayeuse coûte Fr. 1'800.- la journée, et à cela il faut ajouter le curage Fr. 5'000.- et le nettoyage des sacs.

Pierre-Alain Fiechter s'étonne que la Secrétaire communale soit augmentée alors que, « son bureau est à tout moment fermé ». Et du point de vue administratif, « c'est un peu une catastrophe : des dossiers traînent pendant plus de 2 mois à la Commune, et elle n'est pas fichue d'aller retirer les recommandés à la poste ! », dont son opposition au Pacom qui lui est venu en retour en recommandé.

Le Syndic répond que l'augmentation de salaire concerne une augmentation de son temps de travail à 35%.

Pierre-Alain Fiechter trouve excessif la somme estimée par l'ingénieur pour la réfection des chemins AF. Alors qu'il n'y a que trois petits coins à refaire, Fr. 9'000.- devraient suffire.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote à mains levées.

Le Conseil général de la Commune de Bofflens

- vu le Préavis municipal N°4/2023 relatif au Budget 2024
- ouï le rapport de la Commission de gestion et finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide à l'unanimité, moins 3 contre et 4 abstentions d'adopter le Budget 2024 tel que proposé, avec un excédent de charges de Fr. 99'681.-.

7. Préavis municipal N°5/2023 :

Construction d'une Station de traitement pour la source du Vanté

Lucas Wettstein explique que ce Préavis fait suite à l'annonce de l'augmentation du prix de l'eau à maximum Fr. 2.-/m³ qui a été faite lors du dernier Conseil général en juin.

Pierre-Alain Fiechter demande si les subventions promises par le Canton ont bien été octroyées. Non, elles sont toujours attendues, et elles seront versées au Fond de réserve de l'eau potable.

Sébastien Sordet souhaiterait qu'il y ait une discussion entre les agriculteurs et la Municipalité quant au nouveau prix de l'eau.

Le prix de l'eau à Fr. 1.50 reste inchangé pour l'instant. L'augmentation interviendra lorsque l'on connaîtra exactement le coût de la construction du nouveau réservoir.

Concernant l'eau pour les agriculteurs, l'installation des Echelles pourrait être conservée en mettant une prise d'eau dessus, sachant que la station de remplissage Sur Chaumy devra être déplacée.

Pierre-Alain Fiechter fait remarquer que la source Mercier pratique un prix plus avantageux pour les agriculteurs qui sont de gros consommateurs d'eau. La Municipalité répond qu'elle préfère pratiquer un prix unique pour tous les consommateurs.

Danièle Roussy lit le rapport de la Commission de gestion et finances qui, compte tenu des réserves encore inscrites au Bilan, invite les membres du Conseil général à accepter ce Préavis.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote à mains levées.

Le Conseil général de la Commune de Bofflens

- sur proposition de la Municipalité
- entendu le rapport de la Commission de gestion et finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide à l'unanimité, moins 1 contre et 4 abstentions d'autoriser la Municipalité à amortir les travaux imputables au Préavis N°7/2020 relatif à la construction d'une station de traitement pour la source du Vanté par un prélèvement de Fr. 460'852.46 dans le Fonds de réserve général doté de Fr. 700'000.- au 1^{er} janvier 2023.

8. Retour des dernières demandes du Conseil à la Municipalité

Muriel Vuagniaux annonce qu'aucun des projets proposés pour le nouveau collège du Vallon du Nozon n'a été validé par le CODIR, et qu'une solution moins chère est réclamée. En 2024, les syndicats des 10 communes de l'ASCOVABANO seront convoqués pour discuter du sujet.

Le Président répète qu'une discussion sur le nouveau tarif de l'eau doit toujours être organisée avec les gros consommateurs.

Laurence Mégroz annonce que le matériel de la Jeunesse et des Vaudoises se trouvant dans le petit local à côté du Collège ne sera pas déplacé pour l'instant. Aucun endroit de remplacement n'a encore été trouvé, il faudra y réfléchir le moment venu.

Pierre-Alain Fiechter déplore que la correction demandée sur les baux de location des terrains n'a toujours pas été faite, alors qu'il suffit simplement de remplacer « paiement d'avance » par « paiement en fin d'année ». Il informe la Municipalité qu'il a transmis le dossier à Prométerre.

La barrière réclamée pour délimiter la place de jeux n'a toujours pas été posée. Il sera regardé avec le Groupement forestier pour faire quelque chose l'année prochaine en utilisant le bois de la Commune.

Laurence Mégroz déplore qu'il y ait toujours des beuzes de vaches à côté des tables de pic-nique, alors que les agriculteurs ont reçu un courrier leur demandant de gérer correctement leur bétail sur la place de Chaumy pour que cela ne se produise pas.

9. Communications de la Municipalité

Muriel Vuagniaux informe que, comme Croy, Bretonnières et Romainmôtier, Bofflens a commandé un défibrillateur en location au prix de Fr. 79.- HT / mois.

Une séance d'information et de formation aura lieu au début de l'année prochaine.

Roselyne Risse demande pourquoi on ne dispose pas de la carte journalière CFF.

On lui répond que la Ville d'Orbe a signé une convention avec d'autres communes, mais pas avec Bofflens. En 2024 il y aura une nouvelle formule avec 3'500 jours à disposition, à répartir entre toutes les communes de Suisse.

Lucas Wettstein annonce que le travail d'étude sur un nouveau réservoir intercommunal est toujours en cours et que la ligne de côte ne devrait pas dépasser la hauteur de la Bofflette.

En revanche, la Commune d'Arnex-sur-Orbe n'est toujours pas intéressée par ce projet.

Nicolas Descombes demande à ce que toutes les questions pour la Municipalité soient transmises par mail au Greffe.

Puis, il remercie toutes les personnes qui ont participé en 2023 à l'entretien de la Commune, les membres du Conseil et les Scrutateurs.

Un cadeau a été prévu pour Daniel Besson qui arrête son travail de Responsable à la Déchetterie, mais malheureusement il s'est excusé.

10. Divers et propositions individuelles

Philippe Monnard demande à la Municipalité de pouvoir fixer les dates des Conseil 2024 dès ce soir afin qu'ils n'aient pas lieu en même temps que ceux de Croy, puisque la nouvelle Secrétaire travaille pour les deux Communes.

Stefan Schmid demande des nouvelles du Pacom.

La Mise à l'enquête publique s'est terminée le 27 novembre dernier. Elle a suscité six oppositions qui seront traitées avec le Bureau d'études. Des séances de conciliation seront ensuite organisées avec les opposants.

Nathalie Lachat fait remarquer que des petits morceaux de plastique se détachent déjà des tapis de protection qui ont été posés il y a moins d'une année à la place de jeux.

Le Syndic promet d'aller y regarder.

Renaud Besson aurait souhaité que tous les propriétaires impactés par le Pacom soient personnellement avertis par courrier recommandé de la Mise à l'enquête publique, et il espère que les séances de conciliations seront ouvertes à la discussion.

Laurence Mégroz répond que, justement afin d'éviter les oppositions, la Municipalité avait convoqué par précaution les personnes concernées. Mais il semblerait que le Bureau d'études ait finalement proposé un autre plan pour la Mise à l'enquête.

Manifestement, la Municipalité n'a pas suffisamment bien étudié le dossier avant de le valider.

Pierre-Alain Fiechter ajoute que la population aurait dû être avertie de cette importante Mise à l'enquête Pacom par un tous ménages distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

Le Syndic ne se souvient pas si les dates de la Mise à l'enquête ont bien été annoncées lors de la séance d'informations qui a eu lieu en juin. Cependant, il précise que tous les documents PDF se trouvaient sur le site Internet de la Commune le 15 novembre.

Le Président répète à la Municipalité qu'il faut absolument distribuer un tous ménages lorsqu'il s'agit de sujets aussi importants.

Renaud Besson demande s'il est possible de se retourner contre le Bureau d'études. On lui indique que l'adresse de celui-ci se trouve sur le site Internet.

Danièle Roussy ajoute que c'est une obligation légale d'informer toutes les personnes concernées par un courrier recommandé.

Romain Lachat propose que les informations soient transmises par WhatsApp sur le groupe du village. La réponse est catégoriquement « Non » car ce site n'est pas sécurisé.

Stefan Schmid remercie que les plans du Pacom aient été mis sur le site Internet, mais il demande à ce que celui-ci soit mis à jour car, par exemple, le prix de l'eau est encore celui de 2014. Le Syndic répond que la mise à jour est prévue pour dans les 6 prochains mois.

Stefan Schmid propose que l'on informe la population du manquement d'eau « avant » d'en arriver à des Avis de restriction. La Municipalité répond qu'elle refuse de publier les quantités d'eau potable se trouvant dans le réservoir.

Le Président invite les membres qui reçoivent encore les convocations par courrier de faire connaître leur adresse mail, afin de diminuer au maximum le nombre de photocopies à faire.

Christophe Mégroz déplore le manque de participants aux manifestations qui ont été organisées cet automne par la Jeunesse : la Brisolée et les After Work.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les membres du Conseil et les Commissions pour leur engagement et clôt la séance à 21h08.

La Secrétaire : Géraldine Brügger

Le Président : Philippe Monnard